



Conseil économique et social

Distr. limitée
15 mars 2000
Français
Original: anglais

**Commission de la condition de la femme constituée
en comité préparatoire de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXIe siècle »**

Troisième session

3-17 mars 2000

Point 2 de l'ordre du jour

**Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXIe siècle »**

Projet de décision présenté par la Présidente du Comité préparatoire

Reprise de la troisième session du Comité préparatoire

La Commission de la condition de la femme constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

« Le Conseil économique et social décide :

a) D'autoriser, à titre exceptionnel, la Commission de la condition de la femme constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée 'Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle' à tenir, sous réserve de la disponibilité des services, une séance d'une journée pour achever les travaux de sa troisième session;

b) Sans préjudice de la résolution 52/100 de l'Assemblée générale du 12 décembre 1997 et sans créer un précédent pour les futures sessions extraordinaires de l'Assemblée pour lesquelles les commissions techniques du Conseil pourraient être invitées à se constituer en comités préparatoires, de transmettre directement à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée le rapport de la Commission de la condition de la femme constituée en comité préparatoire de la session extraordinaire. »